

Mairie d'Arboussols

Compte rendu du conseil municipal du 14/04/2022

Mr le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2022 à 19h.

Présents dûment convoqués : CABEZA Fernand, CARMIER Jean, DÉAUX Frédéric, ALBERT Bernard, GENESTE Sandra, COMBES Christelle, MONTANOLA Galdric

En outre participe à la réunion : Le Secrétaire de Mairie Mr. DELSENY Christophe

Désignation du secrétaire de séance pour le Conseil Municipal du 14/04/2022 : MONTANOLA Galdric

A - Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 mars 2022.

Approuvé à l'unanimité.

B - Vote des taux d'imposition pour l'année 2022

Les Taxes sur le Foncier Bâti et Taxes sur le Foncier Non Bâti sont soumises au vote du Conseil Municipal pour l'année 2022. Après une dizaine d'années consécutives sans augmentation, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'augmentation de 1.5 points de la Taxe Foncière sur le Bâti et une augmentation de 3 points de la Taxe Foncière sur le Non Bâti. Cela représente une augmentation de 1837 euros par rapport à l'année 2021, soit 1837 euros en plus. L'ensemble des taxes foncières représentera 44 841 euros en 2022.

Approbation de l'augmentation de Taxe Foncière sur le Bâti(+1.5 point) et de la Taxe Foncière sur le Non Bâti (+3 points) à l'unanimité.

C - Vote du Compte de gestion 2021 et du Compte Administratif 2021

Le compte de gestion est validé par la trésorerie de Prades pour l'exercice 2021. La section relative aux investissements présente 132 314.26 euros de titres de recettes émis, alors que les dépenses nettes de cette section investissement sont de 184 555.74 euros. Cela représente un déficit de 52 241.48 euros pour la section investissement. Ce résultat est dû en grande partie aux travaux réalisés à l'Église Nostra Senyora de Las Gradass sur Marcevol, et dans une moindre mesure à l'achat de matériel (épareuse et remorque) sur l'exercice 2021.

En ce qui concerne la section de fonctionnement : Le Conseil Municipal souligne que les titres des recettes émis est de 203 045.86 euros, alors que les mandats émis (dépenses) sont de 171 053.98 euros. L'excédent de la section de fonctionnement est 31 991.88 euros.

Voici le tableau récapitulatif issu de la Trésorerie de Prades concernant le Compte de Gestion pour l'exercice 2021 de la Commune :

066031
SGC PRADES



II-1
Exercice 2021

80100 - COMMUNE D ARBOUSSOLS -
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	452 601,69	256 621,52	709 223,21
Titres de recettes émis (b)	132 314,26	203 045,86	335 360,12
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	132 314,26	203 045,86	335 360,12
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	452 601,69	256 621,52	709 223,21
Mandats émis (f)	184 555,74	171 053,98	355 609,72
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	184 555,74	171 053,98	355 609,72
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		31 991,88	
(h - d) Déficit	52 241,48		20 249,60

Concernant la balance du compte administratif de l'exercice 2021, les chiffres correspondent en tous points à ceux du Compte de Gestion 2021, comme l'atteste l'extrait de la présentation générale du budget ci-dessous :

COMMUNE D'ARBOUSSOLS - COMMUNE D'ARBOUSSOLS - CA - 2021

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES		RECETTES	
		A	B	G	H
	Section de fonctionnement		171 053,98		203 045,86
	Section d'investissement		184 555,74		132 314,26

Le Compte de Gestion 2021 et le Compte Administratif sont approuvés à l'unanimité.

D - Vote de la délibération d'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021.

L'Adjoint aux finances nous présente tous les chiffres concernés, et ils sont en tous points conformes à ceux qui figurent sur le document validé par la Trésorerie de Prades.

Approuvé à l'unanimité.

E - Vote du budget primitif 2022.

Le Budget Primitif établi pour l'année 2022 est équilibré entre la section Investissement et la section Fonctionnement. Nous avons établi plusieurs hypothèses concernant certains frais de maintenance au regard de ces mêmes dépenses sur les années précédentes, chiffré les nouveaux investissements, et nous avons pour objectif de dégager de l'excédent sur les dépenses de fonctionnement qui permettront d'équilibrer l'ensemble du budget. Voici un aperçu du Budget Primitif 2022 :

BUDGET 2022 COMMUNE D'ARBOUSSOLS -VOTE ET REPORTS

		<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du budget (y compris le compte 1068)	211 291,52	274 356,05
REPORTS	Restes à réaliser De l'exercice précédent (RAR N-1)	85 010,30	130 271,12
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	(Si solde négatif) 108 325,35	(Si solde positif) 0,00
	Total section investissement	404 627,17	404 627,17
		<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
VOTE	Crédit de fonctionnement votés au titre du présent budget	203 339,30	191 934,00
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(Si déficit) 0,00	(Si excédent) 11 405,30
	Total de la section de fonctionnement	203 339,30	203 339,30
	TOTAL DU BUDGET	607 966,47	607 966,47

Le budget Primitif 2022 est approuvé à l'unanimité.

F - Vote pour la vente d'un terrain communal au hameau de Marcevol. Parcelle D592

Vote pour la vente d'une parcelle de 1000 m carrés sur le hameau de Marcevol, dont le bornage a été effectué récemment. Une partie de ce terrain est constructible. Le prix de vente prévisionnel est de 140 000 euros, somme qui pourrait rentrer dans les recettes de la Commune en 2022.

La vente de ce terrain communal est approuvée à l'unanimité.

G - Vote pour le prolongement de deux ans de la Convention de pâturage entre la commune d'Arboussols et Madame KILBURG Véronique.

Madame KILBURG Véronique, Bergère sur la commune d'Eus, souhaite prolonger la convention de pâturage qui la relie à la Commune d'Arboussols sur certains terrains limitrophes. Cette convention arrive à terme, elle nous a donc fait parvenir la demande afin de la renouveler. Il est souligné que cela aide au débroussaillage de ces terrains de la commune.

Le renouvellement de la Convention de pâturage entre Madame KILBURG Véronique et la Commune d'Arboussols est approuvé à l'unanimité.

H - Vote pour la délibération sur la durée annuelle du temps de travail (1607 heures).

La durée annuelle du temps de travail pour la Fonction Publique Territoriale évolue, toutes les communes sont amenées à proposer le vote au Conseil Municipal afin que le temps de travail annuel soit porté à 1 607 heures.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Questions diverses.

1 - Monsieur le Maire prend la parole au sujet du label Village Fleuri. Discussion autour des différentes possibilités à étudier afin de faire progresser la commune sur ce sujet, et éventuellement d'accéder à terme à la labellisation Village Fleuri.

2 - Concernant la bibliothèque, plusieurs personnes ont souligné le fait que les horaires peuvent être améliorés afin de garantir l'accès au plus grand nombre. Ce point peut être étudié, avec toujours le même objectif, en faire un lieu convivial. La Mairie souhaite communiquer mieux sur les événements qui y sont organisés, notamment à travers l'affichage et la gazette autant que possible.

3 – Rappel des obligations concernant le débroussaillage des terrains privés sur la Commune, et rappel sur les risques liés à l'incendie. La mi-juin est la date réglementaire du début de la période des feux. L'achat de l'épareuse est précieux dans la lutte contre les risques liés aux incendies et pour l'entretien des chemins communaux.

Séance levée à 21h30